


Comité Syndical du SEBB

Orientations budgétaires

Mercredi 20 janvier 2016

- 
- **Compte-rendu de la commission générale du 21 décembre 2015 :**
 - Validation du contrat territorial envisagée pour fin juin 2016.
 - Période transitoire jusqu'à la validation : coût des interventions financé en partie par le SEBB sur ses fonds mis en réserve dans le but de financer le licenciement éventuel des agents.
 - Après validation du contrat, le coût de chaque opération intégrera l'intervention des agents, la location des engins et les matériaux nécessaires pour chaque chantier (estimation du coût hydroconcept)

Participation fixe

- Les statuts du SEBB (article 11) prévoient une « participation au prorata de la longueur des émissaires, la superficie du bassin versant et la population suivant une formule adoptée dans le règlement intérieur ». Le règlement intérieur n'ayant jamais été élaboré, il a été décidé de créer une participation fixe, correspondant aux :
 - salaires et charges de fonctionnement de l'animatrice,
 - salaires et charges de fonctionnement du technicien,
 - salaires et charges de fonctionnement de la secrétaire,
 - Remboursement d'emprunts,
 - Indemnités.
- Desquels on soustrait les éventuelles subventions.

- La participation de 4800 € ne correspond pas au coût réel : 6051 €

Coût prévisionnel 2016 partie fixe syndicats						
Postes	Coût prévisionnel	Agence %	Agence €	Région %	Région €	SEBB €
Animatrice salaire et charges	38 600 €	50%	19 300 €	30%	11 580 €	7 720 €
Animatrice fonctionnement	9 600 €	50%	4 800 €	30%	2 880 €	1 920 €
Secrétaire salaire et charges	15 000 €	50%	7 500 €	0%	- €	7 500 €
Secrétaire fonctionnement	2 000 €	50%	1 000 €	0%	- €	1 000 €
Technicien salaire et charges	46 100 €	50%	23 050 €	30%	13 830 €	9 220 €
Technicien fonctionnement	10 000 €	50%	5 000 €	30%	3 000 €	2 000 €
Emprunt et indemnités (non financés)	19 050 €					19 050 €
Total	140 350 €		60 650 €		31 290 €	48 410 €
Coût de la participation :	6 051 €					
Recette syndicats 8x4800 €	38 400 €					
Reste à la charge du SEBB :	10 010 €					

Planning des travaux (avant signature du contrat)

- 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Coût à la journée du 1er janvier au 30 juin estimé à 526 €

	Jours d'entretien	Coût entretien	Jour SEBB	Jour Jussie	Jours Interventions ponctuelles	Total
SBA _m	26	13 676 €	526 €	526 €	5 260 €	19 988 €
SBCA _m	33	17 358 €	526 €	526 €	5 260 €	23 670 €
SBCA _v	22	11 572 €	526 €	526 €	5 260 €	17 884 €
SBA _v	21	11 046 €	526 €	526 €	5 260 €	17 358 €
Bièvre	0	- €	526 €	526 €	- €	1 052 €
Bas Cosson	15	7 890 €	526 €	526 €	5 260 €	14 202 €
Centre Cosson	17	8 942 €	526 €	526 €	5 260 €	15 254 €
Bassin Cosson	30	15 780 €	526 €	526 €	5 260 €	22 092 €
Total	164	86 264 €	4 208 €	4 208 €	36 820 €	131 500 €

Reste à la charge du SEBB : 20 402 €

Planning des travaux (si contrat signé au 1^{er} juillet)

- Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016
 - Une fois le contrat territorial signé, le financement des travaux ne sera plus détaillé par jour d'intervention (jours équipe) mais il représente un coût par chantier puisque, aux jours d'intervention, il faut ajouter la location d'une pelle et la fourniture des matériaux.
 - Pour les travaux réalisés en régie par le SEBB (cf. délibération « précisions concernant la maîtrise d'ouvrage des travaux du contrat territorial du Beuvron 2016-2021 »), les syndicats devront payer le solde de ces travaux, subventions déduites (tableau détaillé prévisionnel 2016 sur la diapositive suivante).

- Chantiers de renaturation légère du lit : diversification des habitats

Syndicat	Coût estimé	Solde prévisionnel après déduction des subventions
SBA _m	25 788 €	5 158 €
SBCA _m	16 920 €	3 384 €
SBCA _v	28 200 €	5 640 €
SBA _v	- €	- €
Bièvre	- €	- €
Bas Cosson	8 292 €	1 658 €
Centre Cosson	9 552 €	1 910 €
Bassin Cosson	90 984 €	18 197 €
Total	179 736 €	35 947 €

Le solde prévisionnel sera à inscrire par chaque syndicat en fonctionnement

Les autres chantiers sous maîtrise d'ouvrage des Syndicats

- Le Contrat Territorial prévoit la réalisation d'autres chantiers : renaturation lourde du lit, restauration de la continuité écologique, protection de berges...
- Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de chaque syndicat.
- Le SEBB apportera une aide technique et administrative pour le montage des dossiers de demande de subventions et au suivi des travaux.
- Le SEBB fournira à chaque syndicat la liste des travaux prévus au contrat pour l'année 2016.

Coût prévisionnel des actions sous maîtrise d'ouvrage des syndicats pour l'année 2016

Syndicat	Coût prévisionnel actions CTMA	Solde prévisionnel après déduction des subventions
SBA _m	28 800 €	5 760 €
SBCA _m	- €	- €
SBCA _v	12 000 €	2 400 €
SBA _v	3 600 €	720 €
Bièvre	- €	- €
Bas Cosson	42 000 €	24 600 €
Centre Cosson	58 795 €	11 759 €
Bassin Cosson	53 354 €	10 671 €
Total	198 549 €	55 910 €

Tarifs 2016

- Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : 4 800 €
- Coût d'une journée d'intervention équipe : 728 €
- Coût d'une journée d'intervention équipe jusqu'à la signature du contrat territorial du bassin du Beuvron : 526 €
- Coût d'une journée équipe jussie : 526 €
- Coût d'une journée du technicien de rivière: 315 €



Les aides 2016

L'année 2016 est une année de transition entre deux contrats territoriaux. Le programme d'actions du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) devrait être validé par les financeurs en juin 2016.

Lors de cette année de transition, les financements des postes de technicien et d'animatrice sont assurés. Les postes des agents, assimilés aux travaux, en revanche, ne sont pas financés tant que le contrat n'est pas signé.

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a été à nouveau sollicité pour une participation exceptionnellement au programme d'éradication de la Grenouille taureau.

Les dépenses 2016

- Investissement

Solde des études : CONTINUITE ECOLOGIQUE : 14 000 €
BILAN – CONTRAT DE BASSIN : 1 000 €

- Fonctionnement

Equipe technique :

Renouvellement du matériel (tronçonneuses, treuil ...)

Vêtements de travail et de sécurité

Etablissement du document unique – mise en conformité malgré avis « abstention » du comité technique du CDG41

Animation :

Communication : établissement du journal, manifestation, expositions ...

DIG : frais et honoraires,

Terrain : vêtements et téléphone portable,

Travaux salle réunion : revêtement de sol et murs

Technicien de rivières

Vêtements de travail et de sécurité

Tablette étanche

Personnel Syndicat 2016

- **COMPOSITION DU PERSONNEL**

- 1 animatrice : à temps partiel sur autorisation à 80 %, titulaire de la FPT depuis le 16 juin 2015,
- 1 technicien de rivière : CDI à temps complet
- 1 chef d'équipe : CDI à temps complet
- 1 chef d'équipe suppléant : CDI à temps complet
- 2 agents d'entretien des rivières : CDI à temps complet

- **PERSONNEL MIS A DISPOSITION**

- Secrétaire 11/35^{ème} avec la commune de Bauzy (MADS pour 3 ans (à compter du 01/01/2016))
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème} avec la commune de Bracieux

Droits du personnel

Déjà acquis :

Délibération de principe : Augmentation de salaire selon augmentation du SMIC,

Prime modulable : $\frac{1}{4}$ traitement brut : juin et décembre - critères d'attribution

Ponctualité, relationnel, absence ...

Frais de panier : 6.30 € repas (revalorisation annuelle)

Protection sociale : participation de 10 € / mois depuis novembre 2015

En attente :

Adhésion au CNAS,

Plan de carrière pour les agents en CDI,

Autre point : validation des états de service de Mme Virginie Augeraud, animatrice du 12 mai 2003 au 4 juin 2006 (contribution financière à la CNRACL estimée à 10 000 €).

Rappel

- L'intégralité des documents de l'étude CTMA est disponible sur le site :

<http://hydroconcept.eu>

Rubrique « espace pro »

Identifiant : BeuvCopil

Mot de passe : beuvcopil14



Prochaine réunion

Réunion de Budget
Mercredi 2 mars 2016